

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES INTERMÉDIAIRES)

#### BLEECKER

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 15 393 600 €.   
Siège social : 75, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.   
572 920 650 R.C.S. Paris.

*Rapport semestriel au 30 juin 2007.*

#### A. — Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel.

(Paris, le 19 septembre 2007.)

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes présentés dans le rapport financier semestriel (1er janvier 2007 – 30 juin 2007) sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Bleecker, que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant le semestre (1er janvier 2007 - 30 juin 2007) et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice, ainsi que des principales transactions entre parties liées.

Muriel Giraud ;  
*président du directoire.*

#### B. — Comptes consolidés.

##### I. — Bilan consolidé.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	Bleecker	CFEG
		30/06/07 Net IFRS	31/12/06 Net IFRS
Actif non courant		253 119	12 552
Concessions, brevets et licences			
Immobilisations incorporelles (1)	8.1.1.1	3 000	
Immobilisations incorporelles		3 000	
Immeubles de placement	8.1.1.2	165 116	
Actifs destinés à la vente (2)	8.1.1.2	100	12 040
Frais acquisition sur Immeuble			
Immobilisations corporelles	8.1.1.2	49	
Immobilisations en cours	8.1.1.2	83 816	
Immobilisations corporelles		249 081	12 040
Titres de participation mise en équivalence			
Créances rattachées à des participations	8.1.1.3		489
Créance d'impôt différé	8.1.1.3		21
Autres titres immobilisés			2
Autres actifs à plus d'un an	8.1.1.3	1 038	
Immobilisations financières		1 038	512
Créances			

Actifs courants		42 441	8 601
Stocks et en-cours	8.1.1.4		30
Clients et comptes rattachés	8.1.1.5	2 475	516
Avances et acomptes versés	8.1.1.6	324	
Autres créances à moins d'un an	8.1.1.7	13 533	134
Instruments financiers dérivés	8.1.1.8	3 120	
Divers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1.1.9	22 765	7 918
Charges constatées d'avance		225	4
Total actif		295 560	21 153

(1) Il s'agit de la valorisation de la marque *Bleecker*®.

(2) Immeubles de placement (4 421 K€), Forêts (7 444 K€), Actifs corporels (170 K€), Actifs incorporels (5 K€) cédés pour l'essentiel au cours du premier semestre 2007.

Passif	Notes	Bleecker	CFEG
		30/06/07 Net IFRS	31/12/06 Net IFRS
Capitaux propres	8.1.2.1	30 381	17 012
Capital social		15 394	1 054
Prime de fusion pertes intercalaires		1 400	
Réserve légale		114	114
Report à nouveau et autres réserves		105	6 611
Réserves consolidées Groupe		5 484	5 647
Résultat de l'exercice Groupe		5 318	1 060
Capitaux propres - part groupe		27 814	14 486
Résultat intérêts minoritaires		-12	194
Réserves consolidées minoritaires		2 579	2 332
Capitaux propres - intérêts minoritaires		2 567	2 526
Emprunts et dettes financières à plus d'un an			
Dont emprunts auprès des établissements de crédit	8.1.2.2	161 516	3
Dont autres	8.1.2.2	19 132	
Provision pour impôt différé passif	8.1.2.3	4 024	3 059
Dépôts et cautionnements reçus	8.1.2.5	2 126	52
Provisions long terme	8.1.2.4	555	473
Autres dettes à plus d'un an			
Passifs non courants		187 354	3 588
Dettes fournisseurs et autres dettes	8.1.2.5	24 455	483
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	8.1.2.2	53 370	
Dont emprunts auprès des établissements de crédit			2
Dont autres			
Dettes auprès des actionnaires			
Passifs courants		77 825	486
Produits constatés d'avance			68
Comptes de régularisation			68
Total passif		295 560	21 153

## II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros)	Notes	Blecker	CFEG
		30/06/07 Net IFRS	31/12/06 Net IFRS
Chiffre d'affaires hors taxes		234	1 762
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Autres produits		0	78
Produits opérationnels	8.2.1	235	1 841
Achats consommés		0	194
Charges externes		209	507
Impôts et taxes		27	148
Salaires et traitements		54	545
Dotations aux amortissements et provisions		48	46
Autres charges		14	46
Charges opérationnelles	8.2.2	352	1 486
Réévaluation des immeubles et forêts (1)	8.2.3	40	1 159
Résultat opérationnel		-77	1 514
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	237
Produits des autres valeurs mobilières		6	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		408	
Autres produits financiers		3	
Produits financiers		417	237
Dotations financières aux provisions		6	
Intérêts et charges financières		377	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Charges financières		383	
Résultat financier		33	237
Résultat courant avant I.S.		-44	1 751
Produits de cessions des éléments d'actif			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8.2.4	13 108	
Reprises sur provisions			
Produits exceptionnels		13 108	
VNC des éléments d'actifs cédés			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8.2.4	7 674	
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions			
Charges exceptionnelles		7 674	
Résultat exceptionnel	8.2.4	5 434	
Résultat courant avant impôt		5 390	1 751
Impôts sur les bénéfices			497
Impôts différés retraités		98	
Activation déficit	8.2.5	14	
Résultat net		5 306	1 254
Part du Groupe		5 318	1 060
Intérêts minoritaires		-12	194
Résultat par action (2)		6	26

(1) Les Immeubles et forêts détenus par C.F.E.G. au 31 décembre 2006 ont été cédés au cours du premier semestre 2007 pour l'essentiel.

(2) :

Le nombre d'actions Bleecker au 30 juin 2007 est de	1 026 240
Les actions auto-détenues	-145 490
Soit un nombre d'actions de	880 750

### III. — Tableau de flux de trésorerie consolidés.

(En milliers d'euros)	Notes	30 juin 2007	31 décembre 2006
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère		5 318	397
Part relative aux intérêts minoritaires		-12	
Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :			
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé		54	112
Charges / (produits) d'impôts différés		-14	
Variation des autres actifs et passifs courants et non courants		7 763	-173
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		13 109	336
Investissements :			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-251 981	-7
Acquisitions d'immobilisations financières		-1 038	
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			3
Acquisitions de filiales (nettes de trésorerie)	8.3.1	-737	
Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	8.3.2	12 243	
Accroissement / (diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre	8.3.3	235	
Écart sur valorisation F.S.H	8.3.4	1 233	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-240 045	-4
Accroissement net / (diminution nette) des dettes financières courantes et non courantes		234 013	
Distribution de dividendes au public		-5	
Distribution de dividendes aux associés			-510
Distribution aux minoritaires			-17
Augmentations et réductions de capital		14 339	
Achats d'actions propres			
Variation autres réserves		-6 563	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		241 784	-527
Augmentation nette des comptes de trésorerie		14 848	-195
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		7 917	8 112
Trésorerie à la clôture de l'exercice		22 765	7 917

### IV. — Tableau des variations de capitaux propres consolidés.

(En milliers d'euros)	Capital	Prime de fusion	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Autres réserves consolidées	Résultat de la période	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2006	1 054		114	6	6 576	31	5 646	1 060	14 486	2 526	17 012
Prime de fusion (pertes intercalaires)		1 400							1 400		

Augmentation de capital	14 340								14 340		
Autres réserves					-6 563				-6 563		
Report à nouveau						74			74		
Distribution dividendes							-5		-5		
Affectation résultat 2006							1 060	-1 060			
Résultat de la période								5 318	5 318	-12	5 306
Écart s/valorisation de l'apport des actifs F.S.H. entre le social et la consolidation							-1 233		-1 233		
Variations de périmètre										53	
Au 30 juin 2007	15 394	1 400	114	6	13	105	5 468	5 318	27 816	2 567	30 383

### V. — Annexe aux comptes consolidés semestriels.

Préambule. — Bleecker est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext, Compartiment C, code ISIN FR0000062150 – code mnémotechnique BLEE.

Bleecker a opté le 27 septembre 2007, à effet rétroactif au 1er septembre 2007 pour le régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) de l'article 208-C du Code Général des impôts.

Le Groupe Bleecker est spécialisé dans l'immobilier d'entreprise qui s'est développé sur le marché des locaux d'activités, bureaux et plateformes logistiques.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2007 ont été arrêtés par le directoire de Bleecker le 19 septembre 2007 et présentés au conseil de surveillance le 28 septembre 2007.

1. Faits significatifs. — Du fait de l'importance des cessions d'actifs réalisées au cours du premier semestre 2007 et de la fusion absorption de la SARL Foncière Saint Honoré (FSH) intervenue le 28 juin 2007, le compte de résultat consolidé 2006 et celui du premier semestre 2007 ne sont pas comparables.

1.1. Période 1er janvier 2007 au 30 juin 2007. — Bleecker a tenu une assemblée générale mixte le 28 juin 2007, au cours de laquelle la fusion par absorption de la société FSH a en particulier été approuvée et définitivement réalisée. En conséquence, la société FSH a fait apport de l'ensemble de son patrimoine à Bleecker. En rémunération de la fusion absorption de la société FSH, 84 800 actions nouvelles ont été émises.

Au cours de la même assemblée, 30 000 actions ont été annulées sur les 44 549 actions Bleecker auto-détenues apportées par la société FSH. La valeur nominale des 102 624 actions composant alors le capital de Bleecker a été portée de 22,0496 € à 150 € par incorporation de primes et de réserves. La valeur nominale de chaque action a ensuite été divisée par 10, de sorte que le capital de Bleecker s'élève au 30 juin 2007 et à ce jour à 15 393 600 € divisé en 1 026 240 actions de 15 € de valeur nominale chacune.

Outre la nouvelle dénomination sociale « Bleecker », au lieu et place de Compagnie Française des Établissements Gaillard (C.F.E.G.), de nouveaux statuts ont été adoptés, et le siège social a été transféré au 75, avenue des Champs-Élysées à Paris (8e).

Par ailleurs, Bleecker a modifié la date de clôture de son exercice social pour la fixer au 31 août de chaque année au lieu du 31 décembre. En conséquence, l'exercice social qui a débuté le 1er janvier 2007 s'est terminé le 31 août 2007 et a porté exceptionnellement sur 8 mois.

1.1.1. Cessions. — Conformément aux engagements pris le 8 novembre 2006 à l'occasion de l'acquisition par FSH du bloc de contrôle de 71,51% du capital et des droits de vote de C.F.E.G. (devenue Bleecker), cette dernière a cédé, au cours du premier semestre 2007, à la société Gaillard SA, l'ensemble de ses titres de participation ainsi que des actifs immobiliers, cessions qui ont permis de dégager des plus-values significatives.

1.1.1.1. Cessions de titres de participation. — Le 12 février 2007, Bleecker a cédé à la société Gaillard SA les parts et actions détenues par celle-ci dans le capital des filiales du groupe moyennant les prix de vente définitifs suivants :

Titres	Prix de vente définitif (en euros)
827 parts sociales de la SARL Gaillard Clôtures	256 114
8 670 parts sociales de la SARL Magasins Généraux de Béziers	2 093 523
1 620 actions de la Société Biterroise Agricole et Commerciale (SABAC)	835 688
278 parts du Groupement Forestier de Reboisement des Montagnes	1 933 431
585 parts du Groupement Forestier de la Forêt de Bazou	4 456 477
Total	9 575 233

1.1.1.2. Cessions d'actifs immobiliers. — Le 28 juin 2007, Bleecker a procédé au profit de la société Gaillard SA à la cession, pour un prix total de 3 530 000 €, des actifs immobiliers faisant l'objet du contrat de cession en date du 8 novembre 2006, à l'exception de l'actif situé à Port-la-Nouvelle. La ville de Port-la-Nouvelle a notifié, en date du 10 juillet 2007, sa décision portant préemption du bien immobilier situé sur la commune, cadastré section AK n°56, au prix de vente fixé entre Bleecker et Gaillard SA, soit 100 000 € hors droits.

1.1.2. Acquisition d'un actif immobilier. — Le 29 juin 2007, la SCI de la Croix du Sud, dont le capital est détenu à 65% par la SARL Proust (elle-même détenue à 100% par Bleecker), a fait l'acquisition d'un terrain à bâtir sis à Lieusaint (Seine et Marne) ZAC du Carré Sénart.

1.2. Synthèse du patrimoine Bleecker au 30 juin 2007.

## 1.2.1. Biens et droits immobiliers :

Société	Localisation	Affectation	Surfaces (m <sup>2</sup> )	Observation	Loyer ou valeur locative en base annuelle au 01/07/07 (en euros)
Anatole France	92, Malakoff	Bureaux	3 004	Loué	895 625
Carré Bossuet (2)	77, Lieusaint		5 568	Loué	1 016 255
Corneille	24, Périgueux		2 821	Prise d'effet 4e trimestre 2007	445 370
Châteaudun (3)	75, Paris IX		5 525	Vacant - en cours de construction	(1) 2 700 000
Les Etoiles (4)	77, Serris		5 202	Loué	1 286 804
Nefflier (5)	33, Pessac		4 934	Loué	200 823
			3 922	En cours de construction, prise d'effet du bail 1er trimestre 2008	504 500
Molière	75, Paris VIII		2 964	En cours de construction, prise d'effet du bail 2e trimestre 2008	1 833 078
		Commerces	1 485	Vacant - en cours de construction	(1) 1 500 000
Croix du Sud (6)	77, Sénart	Bureaux	2 500	En cours de construction, prise d'effet du bail 3e trimestre 2008	475 106
		Commerces	2 245	Vacant - en cours de construction	(1) 516 350
Bartok	45, Ormes Saran	Entrepôts logistiques	39 029	Loué	2 614 226
Vivaldi	77, Bussy St Georges		13 618	Vacant - en cours de construction	(1) 760 000
Wagner	77, Combs La Ville		40 486	Vacant - en cours de construction	(1) 2 300 000
Bleecker	77, Bussy St Georges		12 000	Loué	1 188 909
	38, Satolas et Bonce		16 256	Loué	1 251 162
	77, Bussy St Georges	Activité	5 321	Loué	321 563
	59, Hem		3 600	Loué	195 751
Parc du Sextant (7)	77, Lieusaint		6 003	Loué	(1) 435 000
Rameau	93, Saint Ouen		4 942	Loué	591 111
Ravel	92, Gennevilliers		6 591	Loué	705 717
			1 532	Loué - prise d'effet 4e trimestre 2007	140 000
			710	Vacant	(1) 62 000
Mahler	75, Paris VIII	Bureaux	1 524	Multi-locataires	601 817
		Habitation	463		86 978
Mallarmé	75, Paris IX	Bureaux	160	Multi-locataires	48 869
		Commerces	743		143 616
		Vacant	317		(1) 98 500
Rostand	75, Paris II	Bureaux	572	Multi-locataires	208 764
		Commerces	642		83 188
		Habitation	263		61 492
		Vacant	962		(1) 349 000
Total (hypothèse détention 100%)			195 904		23 621 574

(1) Loyers prévisionnels.

(2) La SCI Carré Bossuet est détenue à 65% par la SARL Bossuet, elle-même détenue à 100% par Bleecker.

(3) La SCI Châteaudun est détenue à 50% par la SARL Tchaïkovski, elle-même détenue directement et indirectement à 100% par Bleecker.

(4) La SNC des Etoiles est détenue à 65% par la SARL Balzac, elle-même détenue à 100% par Bleecker.

(5) La SCI Néflier est détenue à 50% par la SARL Brahms, elle-même détenue directement et indirectement à 100% par Bleecker.

(6) La SCI de la Croix du Sud est détenue à 65% par la SARL Proust, elle-même détenue à 100% par Bleecker.

(7) La SCI Parc du Sextant est détenue à 65% par la SARL Mozart, elle-même détenue à 100% par Bleecker.

1.2.2. Marque Bleecker. — La marque Bleecker et le logo y attaché, appartiennent à Bleecker et ont fait l'objet d'un enregistrement à l'INPI ainsi qu'à l'OHMI. Leur usage est dorénavant exclusivement réservé à la Société Bleecker, ses filiales, et la SNC Sinouhé Immobilier, son asset manager.

1.3. Faits significatifs postérieurs au 30 juin 2007. — Le 25 juillet 2007, la SARL Lulli, dont le capital est détenu à 100% par Bleecker, a signé un contrat de crédit bail immobilier relatif à un immeuble à usage d'entrepôt et bureaux, situé au Blanc Mesnil (Seine-Saint-Denis), 2-4, avenue Albert Einstein, d'une surface de 7 132 m<sup>2</sup>.

Le 11 septembre 2007, la SARL Verdi, dont le capital est détenu à 100% par Bleecker, a signé une promesse synallagmatique de vente, portant sur l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), 8 à 10, rue Eugène Henaff et 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, rue Edith Cavell.

## 2. Evolution du capital en euros :

	Nombre d'actions	Nominal	Capital
Nombre d'actions autorisées, émises et mises en circulation au 31 décembre 2005	47 824	22,0496	1 054 502
Nombre d'actions autorisées, émises et mises en circulation au 31 décembre 2006	47 824	22,0496	1 054 502

Rémunération de la fusion/absorption de la SARL Foncière Saint Honoré	84 800	22,0496	2 924 308,16
Annulation de 30 000 actions auto-détenues	-30 000	22,0496	2 262 818,15
	102 624		
Incorporation de primes et de réserves au capital et augmentation de la valeur nominale des actions	150,00	15 393 600	
Division par 10 de la valeur nominale des actions (chaque action de 150 € est remplacée par 10 actions de 15 €)	1 026 240	15,00	15 393 600
Nombre d'actions autorisées, émises et mises en circulation au 30 juin 2007	1 026 240	15,00	15 393 600

3. Dividendes payés. — Lors de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006, au cours de l'assemblée générale Mixte intervenue le 28 juin 2007, il a été décidé la mise en paiement à compter du 29 juin 2007 d'un dividende de 1,66 € par action représentant une distribution globale de 79 387,84 €. Lors de la mise en paiement du dividende, Bleecker détenait 44 549 de ses propres actions, en conséquence, le montant du dividende revenant à ces actions, soit la somme de 73 951,34 €, a été porté au compte « Report à nouveau ».

#### 4. Parties liées.

##### 4.1. Rémunérations des dirigeants :

	30 juin 2007	31 décembre 2006
Rémunération du directoire :		
Salaires bruts	0	28 082
Rémunération du conseil de surveillance :		
Salaires bruts	0	34 658
Jetons de présence	0	19 817

4.2. Transactions avec les parties liées. — Sont considérées « parties liées » les personnes morales dont les dirigeants et associés directs ou indirects sont communs avec ceux de Bleecker. Il s'agit essentiellement de la société Sinouhe Immobilier, majoritairement contrôlée par Mme Muriel Giraud, Président du directoire, et M. Philippe Bucheton, directeur Général et membre du directoire, ainsi que de la société AM Développement, majoritairement contrôlée par M. Philippe Bucheton.

Le Groupe Bleecker issu de la fusion Bleecker/FSH intervenue le 28 juin 2007, a conservé le schéma d'externalisation de l'asset management et de la gestion locative de ses actifs immobiliers adopté par FSH. Cette externalisation demeure confiée à la société SINOUHE Immobilier qui continue d'assurer au profit de Bleecker et de ses filiales, à des conditions normales de marché, des prestations d'asset management, de gestion locative, ainsi que la domiciliation des sociétés. Compte tenu de la date de la fusion (28 juin 2007) les prestations n'ont porté que sur 3 jours, les charges correspondantes sont en conséquence peu significatives dans les comptes consolidés du 1er semestre 2007.

La société AM Développement a accepté le nantissement de contrats de capitalisation lui appartenant au profit de Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en garantie d'un prêt de 15,3 M€ octroyé par cette dernière au profit de Bleecker, venant aux droits de FSH. Le nantissement a été consenti par la société AM Développement à concurrence de 105% du montant du prêt. Le montant de la rémunération de la société AM Développement à ce titre est égal à 0,30% hors taxes par an du montant nanti. Compte tenu de la date de la fusion (28 juin 2007) cette charge est peu significative dans les comptes consolidés du 1er semestre 2007.

#### 5. Engagements de Bleecker.

5.1. Hypothèques. — Les principaux engagements donnés par les filiales de Bleecker sont des hypothèques en garantie des emprunts souscrits auprès des établissements de crédit.

Sociétés dont les biens immobiliers sont grevés d'une hypothèque (en euros)	Prêts hypothécaires en cours	Tirages des prêts réalisés	Solde tirages	Capital restant dû sur les prêts hypothécaires au 30/06/2007
SARL Anatole France	6 860 000	6 860 000	0	6 139 700
	4 200 000	4 200 000	0	4 200 000
SARL Bartok	9 469 000	9 469 000	0	8 498 198
	9 227 000	9 227 000	0	8 281 009
SCI Carré Bossuet	7 500 000	7 500 000	0	6 904 000
SCI Châteaudun	21 000 000	21 000 000	0	21 000 000
	16 700 000	653 238	16 046 762	653 238
SARL Corneille	4 620 000	4 342 842	277 158	4 342 842
	380 000	380 000	0	380 000
SNC des Etoiles	9 375 615	9 375 615	0	7 744 691
	1 921 104	1 921 104	0	1 573 615
SARL Mahler	10 600 000	10 600 000	0	10 600 000
SARL Mallarmé	4 800 000	4 800 000	0	4 800 000

SARL Molière	20 000 000	5 791 672	14 208 328	5 791 672
	16 000 000	16 000 000	0	16 000 000
	9 500 000	9 500 000	0	9 500 000
SCI Néflier	2 100 000	2 100 000	0	2 046 619
	7 350 000	-0	7 350 000	0
	1 660 000	-0	1 660 000	0
	218 581	218 581	0	218 581
SARL Rameau	196 000	196 000	0	196 000
	5 500 000	5 500 000	0	5 261 483
SARL Ravel	8 400 000	8 400 000	0	8 400 000
SARL Rostand	502 790	502 790	0	502 790
	7 200 000	7 200 000	0	7 120 319
SARL Vivaldi	7 632 317	1 875 132	5 757 185	1 875 132
SARL Wagner	22 588 684	3 918 600	18 670 084	3 918 600
	215 501 090	151 531 574	63 969 516	145 948 489

5.2. Nantissements de titres de participation. — Bleecker et/ou ses filiales ont consenti des nantissements de titres de participation de leurs filiales au profit d'établissements de crédit dans le cadre de financements d'investissements immobiliers développés par les filiales dont les titres sont nantis.

Il s'agit des titres de participation détenus dans les sociétés consolidées suivantes :

Sociétés	Nombre de titres nantis	% du capital
SARL Anatole France	6 100 parts sociales	100%
SARL Bartok	500 parts sociales	100%
SARL Lulli	6 100 parts sociales	100%
SARL Mahler	500 parts sociales	100%
SARL Mallarmé	6 100 parts sociales	100%
SARL Molière	6 100 parts sociales	100%
SARL Rameau	6 100 parts sociales	100%
SARL Rostand	6 100 parts sociales	100%
SARL Vivaldi	6 100 parts sociales	100%
SARL Wagner	500 parts sociales	100%
SCI Châteaudun	50 parts sociales	50%
SCI Carré Bossuet	65 parts sociales	65%
SNC des Etoiles	51 parts sociales	51%
SCI Néflier	100 parts sociales	50%
SCI Parc du Sextant	715 parts sociales	65%

5.3. Cautions bancaires données. — Cautions bancaires données par Bleecker et ses filiales :

Sociétés	Montant (en euros)	Objet	Échéance
Bleecker	2 000 000	Cautions bancaires pour garantie de passif sur cession de titres de la SAS Foncière de la Seine	31/01/2010
SARL Corneille	6 099 600	(*) Garantie à première demande	01/08/2007
SARL Mahler	1 000 000	(*) Garantie à première demande	25/07/2009
SARL Molière	16 652 800	(*) Garantie à première demande	30/06/2008
SARL Ravel	6 671 562	(*) Garantie à première demande	30/09/2007
SCI Parc du Sextant	4 061 304	(*) Garantie à première demande	31/12/2008
	248 016	Garantie à première demande sur prix d'achat du terrain	12/01/2008

(\*) Sur contrat de promotion immobilière dont la société est bénéficiaire.

5.4. Cautions bancaires reçues. — Cautions bancaires reçues par Bleecker et ses filiales :



Sociétés	Montant (en euros)	Objet
Bleecker	1 101 884	Cautions bancaires locataires
SARL Bartok	613 439	Cautions bancaires locataires
SCI Carré Bossuet	527 540	Cautions bancaires locataires
SARL Corneille	6 099 600	Garantie financière d'achèvement
SARL Mahler	183 654	Cautions bancaires locataires
	1 196 000	Garantie financière d'achèvement
SARL Molière	28 704 000	Garantie financière d'achèvement
SARL Ravel	35 000	Cautions bancaires locataires
	6 671 562	Garantie financière d'achèvement
SARL Rostand	27 197	Cautions bancaires locataires
SCI Parc du Sextant	5 801 863	Garantie financière d'achèvement

5.5. Promesses de vente en cours. — Les promesses de vente en cours au 30 juin 2007, sous conditions suspensives, au profit de Bleecker et/ou ses filiales sont les suivantes :

— Le 13 juin 2007, Bleecker a signé une promesse unilatérale de vente, portant sur l'acquisition d'un immeuble à usage de bureaux situé 9 rue d'Athènes à Paris (75009), d'une superficie d'environ 1 800 m<sup>2</sup>. Bleecker substituera l'une de ses filiales dans le bénéfice de cette promesse ;

— Le 7 mars 2007, la SARL HAENDEL, détenue indirectement à 100% par Bleecker, a signé une promesse unilatérale de vente à son profit, portant sur l'acquisition d'un terrain à bâtir sis à Pessac (Gironde) avenue du Haut Lévêque, d'une superficie au minimum de 10 000 m<sup>2</sup> et au maximum de 11 000 m<sup>2</sup>. Conformément aux accords passés avec le fonds d'investissement anglais REVCAP, la SARL HAENDEL a substitué la SCI BAVEQUE dans le bénéfice de cette promesse le 16 avril 2007. La SCI BAVEQUE est détenue à hauteur de 50% par la SARL HAENDEL, le solde étant détenu par une filiale de REVCAP.

6. Base de préparation, d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations. — Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des immeubles de placement, des valeurs mobilières de placement, des instruments financiers dérivés, et des instruments financiers détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne :

— la valorisation des immeubles de placement ;

— la valeur de marché des instruments dérivés ;

— les provisions ;

— les charges locatives, taxes et assurances lorsque leur montant n'est pas définitivement connu à la clôture.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Toutefois, en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les résultats pourraient différer des estimations actuelles.

7. Principes généraux de consolidation.

7.1. Référentiel. — Les comptes consolidés de Bleecker et de l'ensemble de ses filiales sont établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union européenne et applicables au 30 juin 2007. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Bleecker et de l'ensemble des filiales au 30 juin 2007, ainsi que les intérêts dans les entreprises associées ou les coentreprises.

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception notamment des immeubles de placement, des actifs disponibles à la vente, des instruments dérivés et des valeurs mobilières de placement, évalués à la juste valeur.

Les normes IAS 39 sur les instruments financiers « Comptabilisation et évaluation », IAS 40 « Immeubles de placement », et IFRS 5 « Actifs destinés à la vente » sont notamment appliquées.

7.2. Méthodes de consolidation. — Entrent dans le périmètre de consolidation et sont consolidées par intégration globale toutes les sociétés dont le Groupe Bleecker détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Sont consolidées par intégration proportionnelle les sociétés sur lesquelles le Groupe Bleecker exerce un contrôle conjoint avec un autre partenaire. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bleecker exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

7.2.1. Périmètre de consolidation. — Le périmètre de consolidation a été modifié compte tenu de l'absorption de FSH. Il comprenait 6 sociétés au 31 décembre 2006, il comprend 48 sociétés au 30 juin 2007.

Sauf mention expresse, les pourcentages des droits de vote sont identiques à la quote-part de capital détenue.

Nom	N° Siren	Siège	% contrôle		Méthode de consolidation*		% intérêts	
			2007	2006	2007	2006	2007	2006
Bleecker (ex Cie F. Ets Gaillard)	572 920 650	Paris			Société consolidante			
SABAC (**)	572 920 239	Béziers		90		IG		90
Gaillard Clôtures (**)	305 662 256	Béziers		97		IG		97
Les Magasins Généraux (**)	572 920 411	Béziers		97		IG		97
Groupement Forestier de Bauzon (**)	343 071 999	Béziers		97		IG		97
Groupement de Reboisement des Montagnes (**)	775 966 286	Béziers		46		IG		46

Anatole France SARL	435 373 469	Paris	100		IG	100
Balzac SARL	435 371 547	Paris	100		IG	100
SNC les Etoiles	440 603 678	Paris	51		IG	51
Bartok SARL	444 344 246	Paris	100		IG	100
Berkshire DARL	494 605 363	Paris	100		IG	100
Bossuet SARL	440 187 086	Paris	100		IG	100
SCI Carré Bossuet	478 314 628	Paris	65		IG	65
Brahms DARL	437 695 273	Paris	100		IG	100
Chateaubriand SARL	435 372 107	Paris	100		IG	100
Cheshire SARL	494 605 868	Paris	100		IG	100
Cleveland SARL	494 604 598	Paris	100		IG	100
Corneille SARL	435 372 412	Paris	100		IG	100
Dumas SARL	440 165 504	Paris	100		IG	100
Gide SARL	435 372 875	Paris	100		IG	100
Haendel SARL	437 990 997	Paris	100		IG	100
Hampshire SARL	494 605 439	Paris	100		IG	100
Kennedy SARL	494 604 978	Paris	100		IG	100
Lulli SARL	437 952 096	Paris	100		IG	100
Mahler SARL	444 344 436	Paris	100		IG	100
Mallarmé SARL	440 193 795	Paris	100		IG	100
Molière SARL	435 372 826	Paris	100		IG	100
Moussorgski SARL	440 259 380	Paris	100		IG	100
Mozart SARL	440 259 521	Paris	100		IG	100
SCI Parc du Sextant	491 500 229	Paris	65		IG	65
Proust SARL	435 373 485	Paris	100		IG	100
SCI de la Croix du Sud	498 907 005	Paris	65		IG	65
Racine SARL	435 373 519	Paris	100		IG	100
Rameau SARL	437 951 767	Paris	100		IG	100
Ravel SARL	437 936 727	Paris	100		IG	100
Rostand SARL	440 182 913	Paris	100		IG	100
Shropshire SARL	497 721 928	Paris	100		IG	100
Strauss SARL	444 344 311	Paris	100		IG	100
Tchaïkovski SARL	440 252 351	Paris	100		IG	100
Truman SARL	497 723 700	Paris	100		IG	100
Varèse SARL	444 351 415	Paris	100		IG	100
Verdi SARL	440 233 799	Paris	100		IG	100
Victor Hugo SARL	435 372 495	Paris	100		IG	100
Vivaldi SARL	437 968 316	Paris	100		IG	100
Wagner SARL	444 344 105	Paris	100		IG	100
Washington SARL	497 724 435	Paris	100		IG	100
Wiltshire SARL	497 725 028	Paris	100		IG	100
Yorkshire SARL	497 724 617	Paris	100		IG	100

(\*) IG : Intégration globale.

(\*\*) Sociétés créées le 12 février 2007.

## 7.2.2. Retraitements de consolidation et éliminations.

7.2.2.1. Retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux. — Les règles et méthodes appliquées par les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation font l'objet de retraitements pour les rendre homogènes avec celles du Groupe Bleecker.

7.2.2.2. Opérations réciproques. — Les opérations réciproques ainsi que les éventuels résultats de cessions résultant d'opérations entre les sociétés consolidées sont éliminés.

## 7.3. Méthodes comptables.

7.3.1. Immobilisations incorporelles (IAS 38). — Les immobilisations incorporelles sont constituées de la marque Bleecker valorisée par un expert indépendant. Il n'est pas pratiqué d'amortissement sur la marque, sa durée d'utilisation n'est limitée par aucun facteur de temps.

## 7.3.2. Immobilisations corporelles.

7.3.2.1. Immeubles de placement (IAS 40). — Les immeubles de placement sont principalement des immeubles destinés à la location pour en retirer des loyers et non pour leur utilisation à des fins de production de biens ou de fourniture de services ou à des fins administratives.

Les contrats de biens acquis en crédit-bail s'analysent comme des contrats de location financement et sont inscrits à l'actif du bilan, et les emprunts correspondant sont repris au passif dans les dettes financières.

Corrélativement, les redevances sont annulées et la charge financière liée au financement ainsi que la juste valeur du bien sont constatées conformément aux méthodes comptables du Groupe Bleecker.

En application de la norme IAS 40, le Groupe Bleecker a opté pour la méthode de la juste valeur en tant que méthode permanente et valorise son patrimoine en exploitation en conséquence. La juste valeur des actifs en exploitation est déterminée sur la base d'expertises indépendantes donnant des évaluations hors droits d'enregistrement. L'évaluation des actifs du Groupe Bleecker repose sur des rapports d'expertises effectuées pour des valeurs au 30 juin 2007 par Foncier Expertise. Les actifs ont été évalués par les méthodes de capitalisation des revenus locatifs et de comparaison. Les coûts des travaux à réaliser dans le cadre des justes valeurs retenues au 30 juin 2007 sont appréhendés économiquement.

7.3.2.2. Actifs destinés à la vente (IFRS 5). — Conformément à la norme IFRS 5, lorsque le Groupe Bleecker s'est engagé à céder un actif ou un groupe d'actifs, le Groupe Bleecker le classe en tant qu'actif détenu en vue de la vente, en actif non courant au bilan pour sa dernière juste valeur connue.

Les immeubles inscrits dans cette catégorie continuent à être évalués selon la méthode de la juste valeur de la manière suivante :

— Immeubles mis en vente en bloc : valeur d'expertise en bloc hors droits, sous déduction des frais et commissions nécessaires à leur cession ;

— Immeubles sous promesse de vente : valeur de vente inscrite dans la promesse de vente sous déduction des frais et commissions nécessaires à leur cession ;

— Immeubles mis en vente par lots : valeur d'expertise en lots après prise en compte des divers coûts, délais et aléas qui seront supportés du fait de leur commercialisation.

7.3.2.3. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles (IAS 16). — Les immeubles en construction ou acquis en vue de leur restructuration dans la perspective de leur exploitation future en tant qu'immeubles de placement restent valorisés au coût historique majoré des travaux et sont comptabilisés en immeuble en cours de construction.

Les immeubles de placement faisant l'objet d'une restructuration sont valorisés à leur valeur au bilan d'ouverture de l'exercice de leur mise en restructuration, majorée des travaux, et sont comptabilisés en immeuble en cours de construction.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, conformément à l'IAS 16. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant constitutif des actifs.

Les immeubles de placement en cours de réaménagement sont comptabilisés à la juste valeur.

7.3.3. Instruments financiers (IAS 39). — Le Groupe Bleecker applique de manière prospective la norme IAS 39.

Le Groupe Bleecker développant une stratégie de couverture de sa dette a choisi de mettre en oeuvre la comptabilité de couverture proposée par la norme IAS 39.

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés. Après la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs sont comptabilisés à la juste valeur.

Pour les actifs et passifs financiers tels que les actions cotées qui sont négociées activement sur les marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture.

Pour les autres actifs et passifs financiers tels que les dérivés de gré à gré, swaps, caps, etc., et qui sont traités sur des marchés actifs, la juste valeur fait l'objet d'une estimation établie selon des modèles communément admis et généralement effectuée par les établissements bancaires ayant servi d'intermédiaires.

Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle.

7.3.4. Stocks. — L'activité du Groupe Bleecker est une activité de foncière et les projets développés ont une vocation patrimoniale. De ce fait il n'existe plus de stocks.

7.3.5. Créances clients et autres créances. — Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

Les créances clients et comptes rattachés correspondent aux créances clients retraitées des prestations intra-groupes, et aux comptes courants débiteurs retraités des comptes courants de Bleecker dans les sociétés du groupe.

Les autres créances à moins d'un an résultent des créances fiscales, sociales, sur cessions d'immobilisations et sur débiteurs divers.

7.3.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie. — Ce poste comprend les valeurs mobilières de placement et les disponibilités évaluées à leur juste valeur au 30 juin 2007.

7.3.7. Capitaux propres. — Les réserves consolidées reflètent pour l'essentiel l'impact de la norme IAS 40.

Les actifs et passifs de la société FSH ont été repris aux valeurs nettes comptables lors de la fusion entre C.F.E.G et FSH. Les actifs du groupe FSH transmis lors de la fusion sont repris en valeur économique pour les immeubles de placement en consolidation, il résulte donc un écart entre la valeur des actifs repris de FSH et ses filiales et la valeur comptable de FSH. Cet écart de -167 K€ a été imputé sur les réserves consolidées.

Conformément à la norme IAS 32, les titres auto-détenus par le Groupe Bleecker sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, et ce quelle que soit la catégorie dans laquelle ils ont été affectés (titres immobilisés ou valeurs mobilières de placement). Le produit ou la perte sur la cession éventuelle des actions auto-détenues est imputé directement sur les capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

7.3.8. Avantages au personnel. — Au 30 juin 2007, le Groupe Bleecker n'emploie plus de salarié. Il n'existait pas d'avantages au personnel.

7.3.9. Provisions et passifs non financiers éventuels. — Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation de Bleecker. Elles sont actualisées le cas échéant sur la base d'un taux avant impôt qui reflète les risques spécifiques du passif.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel celles constituées dans le cadre de litiges opposant le Groupe Bleecker à des tiers.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

7.3.10. Impôts.

7.3.10.1. Régime S.I.I.C. — A la suite de l'exercice de l'option pour le régime fiscal des SIIC, le Groupe Bleecker sera soumis à une fiscalité spécifique liée au régime SIIC.

L'option au régime SIIC entraîne l'exigibilité immédiate d'un impôt de sortie au taux réduit de 16,5% sur les plus-values latentes relatives aux immeubles et aux titres de sociétés de personnes non soumises à l'impôt sur les sociétés.

Les résultats relevant du régime SIIC sont exonérés d'impôt sous certaines conditions de distribution. Toutefois, pour les sociétés nouvellement acquises, il est calculé au taux de 16,5% un passif d'impôt différé correspondant au montant de la taxe de sortie que ces sociétés devront acquitter au moment de leur option pour le régime SIIC, cette option rentrant dans la stratégie d'acquisition.

7.3.11. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêt. — Conformément à la norme IAS 23, le traitement comptable de référence des frais financiers retenu est la comptabilisation en charges.

Le coût de l'endettement financier net regroupe les intérêts sur emprunts, les autres dettes financières, les revenus sur prêts ou créances rattachées à des participations, ainsi que l'impact lié au flux d'échange de taux dans le cadre de swaps de couverture de taux.

7.3.12. Gestion des risques financiers.

7.3.12.1. Le risque de taux d'intérêt. — Essentiellement emprunteur à taux variable, le Groupe Bleecker est soumis au risque de hausse des taux d'intérêt dans le temps. Ce risque est limité par la politique de gestion du risque de taux mise en place à l'aide d'instruments dérivés (swaps, floors et caps).

7.3.12.2. Les risques de marché. — La détention d'actifs immobiliers destinés à la location expose le Groupe Bleecker au risque de fluctuation de la valeur des actifs immobiliers et des loyers.

Toutefois, cette exposition est atténuée car :

— les actifs sont essentiellement détenus dans une perspective de long terme et valorisés dans les comptes pour leur juste valeur ;

— les loyers facturés sont issus d'engagements de location dont la durée et la dispersion sont susceptibles d'atténuer l'effet des fluctuations du marché locatif.

7.3.12.3. Le risque de liquidité. — La gestion du risque de liquidité s'effectue au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence des lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. Elle est assurée à moyen et long terme dans le cadre de plans pluriannuels de financement et, à court terme, par le recours à des lignes de crédit confirmées non tirées.

7.3.12.4. Le risque de contrepartie. — Bénéficiant d'un portefeuille de clients diversifié et de qualité, le Groupe Bleecker n'est pas exposé à des risques significatifs. Dans le cadre de son développement, le Groupe Bleecker veille à acquérir des actifs dont la situation locative est appréciée notamment sur des critères de sélection des locataires et des sûretés fournies par ces derniers. Lors des relocations, une analyse de la solidité financière est menée. Les procédures de sélection des locataires et de recouvrement permettent de maintenir un taux de pertes sur créances très satisfaisant.

Les opérations financières, notamment de couverture du risque de taux, sont réalisées avec un panel large d'institutions financières de premier plan. Une mise en concurrence est réalisée pour toute opération financière significative, et le maintien d'une diversification satisfaisante des ressources et des intervenants est un critère de sélection.

7.3.13. Information sectorielle (IAS 14). — L'ensemble des actifs du Groupe Bleecker ayant été acquis à la fin du premier semestre 2007, l'analyse sectorielle de l'activité ne serait pas pertinente.

8. Notes sur les états financiers consolidés.

8.1. Bilan consolidé.

8.1.1. Actif.

8.1.1.1. Immobilisations incorporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/06	Augmentations	Diminutions	30/06/07
Actifs incorporels	5		5	
Marque Bleecker		3 000		3 000
Valeur nette	5	3 000	5	3 000

Les 3 000 K€ correspondent à la valorisation de la marque Bleecker évaluée par Sorgem Evaluation, expert indépendant.

8.1.1.2. Immobilisations corporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/06	Augmentations	Diminutions	30/06/07
Immeubles de placement	4 421	165 216	4 421	165 216
Forêts	7 444		7 444	0
Autres immobilisations	170	49	170	49
Immobilisations corporelles en cours		83 816		83 816
Valeur nette	12 035	249 081	12 035	249 081

Les immeubles de placement sont retenus à leur valeur d'expertise telle que définie par la norme IAS 40.

Les immobilisations corporelles en cours correspondent à des immeubles en construction ou en restructuration, ils sont valorisés selon les dispositions de la norme IAS 16 à leur prix de revient.

Le groupe Bleecker détient 4 contrats de crédit bail, ces contrats sont à taux variable.

8.1.1.3. Immobilisations financières :

(En milliers d'euros)	31/12/06	Augmentations	Diminutions	30/06/07
-----------------------	----------	---------------	-------------	----------

Créances rattachées à des participations	489		489	
Autres titres immobilisés	2		2	
Créances d'impôts différés	21		21	
Prêts		331		331
Prêts ICNE		5		5
Dépôts et cautionnements		702		702
Valeur nette	512	1 038	512	1 038

## 8.1.1.4. Stocks :

(En milliers d'euros)	30/06/07	31/12/06
Stocks et en cours		30
Valeur nette		30

## 8.1.1.5. Clients et comptes rattachés :

(En milliers d'euros)	30/06/07	31/12/06
Clients et comptes rattachés	2 502	541
Provisions	-27	-25
Valeur nette	2 475	516

## 8.1.1.6. Avances et acomptes versés :

(En milliers d'euros)	30/06/07	31/12/06
Avances et acomptes versés	324	
Valeur nette	324	

## 8.1.1.7. Autres créances à moins d'un an :

(En milliers d'euros)	30/06/07	31/12/06
Créances sociales		
Créances fiscales	8 088	99
Créances sur cessions d'immobilisations	2 694	
Débiteurs divers	2 751	35
Valeur nette	13 533	134

## 8.1.1.8. Instruments financiers dérivés :

(En milliers d'euros)	30/06/07	31/12/06
Contrats capitaux	3 120	
Valeur nette	3 120	

La détermination de la juste valeur des couvertures résulte d'une valorisation par les organismes bancaires au 30 juin 2007.

La norme IAS 39 a pour incidence au bilan du Groupe Bleecker au 30 juin 2007 une activation de 3 120 K€ au titre des couvertures des taux variables pour les emprunts et les contrats de crédit bail immobiliers.

## 8.1.1.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

(En milliers d'euros)	30/06/07	31/12/06
Valeurs mobilières de placement	13 545	7 868
Provision pour dépréciation des Valeur mobilière de placement	1	
Disponibilités	9 219	50
Valeur nette	22 765	7 918

## 8.1.2. Passif.

8.1.2.1. Capitaux propres. — Au cours du 1er semestre 2007, lors de l'assemblée générale mixte tenue le 28 juin 2007, le capital social de Bleecker a été :  
— augmenté de 1 869 806,08 € par émission de 84 800 actions ordinaires de 22,0496 € de valeur nominale, suite à la fusion par voie d'absorption de FSH, la valeur nette des biens apportés s'élevant à 20 833 473 €. En conséquence le capital social a été porté de 1 054 502,08 € à 2 924 308,16 €. La différence entre la valeur nette des biens apportés par FSH, soit 20 833 473 €, et la valeur nominale des actions rémunérant cet apport, soit 1 869 806,08 €, a constitué une prime de fusion de 18 963 666,92 € ;

— réduit d'une somme de 661 490,01 €, par voie d'annulation de 30 000 actions Bleecker sur les 44 549 apportées par FSH à l'occasion de la fusion. Le capital social en conséquence été ramené à 2 262 818,15 €. Compte tenu de l'annulation des 30 000 actions Bleecker comptabilisées dans les livres de FSH pour un montant de 13 057 200 €, et de la réduction corrélative du capital à hauteur de 661 490,01 €, la différence, soit 12 395 709,99 €, a été imputée sur la prime de fusion, laquelle prime de fusion a été ramenée de 18 963 666,92 € à 6 567 956,93 € ;

— augmenté de 13 130 781,85 € par incorporation de primes et de réserves, prélevées de la manière suivante :

— à concurrence de 6 567 956,93 € sur le compte « Prime de Fusion », qui a, en conséquence, été ramené à 0 ;

— à concurrence de 6 562 824,92 € sur le compte « Autres réserves » dont le montant qui s'élevait à 6 575 499 € a été ramené à 12 674,08 €.

Cette augmentation de capital par incorporation de primes et de réserves a été réalisée par élévation de la valeur nominale des actions, qui a été portée de 22,0496 € à 150 €.

La valeur nominale des 102 624 actions composant le capital social de Bleecker a ensuite été divisée par 10 et par conséquent ramenée de 150 € à 15 €.

A l'issue de ces opérations, au 30 juin 2007 et à ce jour, le capital social s'élève à 15 393 600 €, il est divisé en 1 026 240 actions de 15 € de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

	30/06/07		31/12/06	
	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
Actions inscrites en diminution des capitaux propres	145 490	6 691 346	0	0
Auto-détention (en %)		14,18%		

Les capitaux propres sont détaillés dans le tableau des variations des capitaux propres consolidés présenté avec les états financiers.

## 8.1.2.2. Emprunts courants et non courants :

(En milliers d'euros)	Encours au 30/06/2007	Remboursement <1 an	Encours au 30/06/2008	Remboursement 1 à 5 ans	Encours au 30/06/2012	Remboursement au-delà de 5 ans
Dettes à taux fixe	24 517	-946	23 571	-3 830	19 740	-19 740
Emprunts bancaires	24 381	-810	23 571	-3 830	19 740	-19 740
Crédit-bail						
Intérêts provisionnés	136	-136	0	0	0	0
Dettes à taux variable	209 501	-7 989	201 512	-83 221	118 291	-118 291
Emprunts à taux variable	140 880	-2 935	137 945	-30 140	107 805	-107 805
Crédit-bail	19 132	-1 581	17 552	-7 065	10 486	-10 486
Intérêts provisionnés	812	-812	0	0	0	0
Découvert bancaire	48 676	-2 661	46 015	-46 015	0	0
Trésorerie	22 765	-22 765	0	0	0	0
Sicav et placements	13 546	-13 546	0	0	0	0
Disponibilités	9 219	-9 219	0	0	0	0
Dettes nettes						
A taux fixe	24 517	-946	23 571	-3 830	19 740	-19 740
A taux variable	186 736	14 776	201 512	-83 221	118 291	-118 291
Total dette nette	211 253	(*) 13 830	225 083	-87 051	138 031	-138 031

(\*) Le remboursement négatif de 13 830 K€ à moins d'un an s'explique par l'imputation de la totalité de la trésorerie disponible au 30 juin 2007.

## 8.1.2.3. Provision pour impôt différé passif :

(En milliers d'euros)	30/06/07	31/12/06
Provision pour impôt différé passif	4 024	3 059
Valeur nette	4 024	3 059

La provision pour impôt différé passif correspond au 30 juin 2007, à l'impôt différé passif, au taux de 16,5%, ce taux est justifié par l'option au régime SIIC du Groupe Bleecker à effet du 1er septembre 2007. Cette provision concerne essentiellement la taxation sur les plus-values latentes au titre des immeubles de placement.

## 8.1.2.4. Provisions pour risques et charges :

(En milliers d'euros)	30/06/07	31/12/06
Autres litiges	555	473
Valeur nette	555	473

## 8.1.2.5. Autres dettes :

(En milliers d'euros)	30/06/07	31/12/06
Dettes financières diverses (a)	2 126	52
Dettes fiscales et sociales	1 325	215
Autres dettes	11 005	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 125	252
Produits constatés d'avance	0	68
Total des dettes	26 581	602
Dont dettes non courantes	14 512	
Dont dettes courantes	12 069	

*(a) Correspondent aux dépôts de garantie versés par les locataires dans le cadre des baux immobiliers consentis par le Groupe Bleecker.*

8.2. Compte de résultat consolidé. — A la suite de l'absorption de FSH par la société C.F.E.G. intervenue le 28 juin 2007, le compte de résultat consolidé du premier semestre 2007 du Groupe Bleecker est déterminé sur les bases du compte de résultat de C.F.E.G. jusqu'au 28 juin 2007, et de l'activité reprise en consolidation des comptes de FSH et de ses filiales du 28 au 30 juin 2007.

Le compte de résultat du premier semestre 2007 n'est pas représentatif de l'activité économique du Groupe Bleecker. En effet, le résultat au 30 juin 2007 ne prend en compte que trois jours d'activité des actifs acquis.

8.2.1. Loyers. — Le chiffre d'affaires du Groupe Bleecker au 30 juin 2007 est de 234 617 €, ce montant correspond à six mois d'activité pour les loyers afférents à C.F.E.G. et à trois jours d'activité pour les loyers correspondant aux actifs repris le 28 juin 2007, suite à la fusion.

8.2.2. Charges opérationnelles. — Les charges opérationnelles correspondent essentiellement :

— aux charges locatives qui incombent au propriétaire, charges liées aux travaux, frais de contentieux éventuels ainsi que frais liés à la gestion immobilière ;

— aux charges locatives à récupérer auprès des locataires.

8.2.3. Variation de valeur des immeubles. — Il n'est pas constaté de variation de valeur des immeubles puisque les actifs anciennement détenus par C.F.E.G. ont été cédés le 28 juin 2007, sauf au titre d'un actif en cours de cession pour 100 K€ avec une incidence sur le résultat de 40 K€.

Les actifs détenus par le Groupe Bleecker ont été intégrés au nouveau périmètre à compter du 28 juin 2007, ils ont été valorisés à leur valeur d'expertise, sans incidence en résultat.

8.2.4. Résultat net des cessions. — Le montant net des cessions d'actifs réalisées au cours de la période s'élève à 13 108 K€. Ce montant correspond à la vente des actifs immobiliers et financiers de la société C.F.E.G. au 28 juin 2007, dégageant une plus value de 5 434 K€.

8.2.5. Activation des déficits et impôts différés retraités. — L'activation des déficits constatée en résultat représente les déficits du Groupe Bleecker au titre du 1er semestre 2007 limités à trois jours d'activité.

L'impôt différé retraité correspond à l'impôt sur les cessions d'actifs réalisées ou à réaliser au 30 juin 2007.

## 8.3. Tableau de flux de trésorerie consolidés.

8.3.1. Acquisitions de filiales. — Il s'agit de la valeur du groupe FSH selon les normes IFRS au 28 juin 2007 lors de la fusion diminuée de la trésorerie du Groupe FSH.

8.3.2. Cessions d'actifs. — Il s'agit des produits de cessions des actifs cédés réduits de la trésorerie des filiales cédées.

8.3.3. Variation de périmètre. — La variation des minoritaires entre le 31 décembre 2006 et le 30 juin 2007 correspond à la différence entre la quote-part des minoritaires sur les filiales cédées et la quote-part des minoritaires sur les nouvelles sociétés intégrées.

8.3.4. Écart sur valorisation FSH. — Cet écart représente la différence entre la valeur du groupe FSH au 28 juin 2007 selon les normes IFRS et la valorisation à la valeur nette comptable lors de la fusion.

### C. — Rapport d'activité pour le 1er semestre 2007.

1. Rappel de la cession le 8 novembre 2006 du bloc de contrôle (71,51%) de Bleecker (ex Compagnie Française des Établissements Gaillard « C.F.E.G. »). — Aux termes d'un contrat de cession d'actions conclu le 5 avril 2006 (et modifié par un premier avenant en date des 25 et 28 juillet 2006 et par un deuxième avenant en date des 20 et 23 octobre 2006), la société Foncière Saint Honoré (FSH) a acquis, le 8 novembre 2006, auprès de la Société Gaillard SA 34 198 actions Bleecker (ex C.F.E.G.) représentant 71,51% du capital et des droits de vote de Bleecker.

Conformément à la réglementation boursière, la société Foncière Saint Honoré a déposé une Offre Publique d'Achat Simplifiée portant sur le solde des 13 626 actions non détenues par elle. Cette offre a été déclarée conforme par l'AMF le 19 décembre 2006 et a été ouverte le 21 décembre 2006. A l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée qui s'est achevée le 17 janvier 2007, Bleecker était détenue à hauteur de 93,15% par la Société Foncière Saint Honoré avec laquelle Bleecker avait annoncé sa fusion à la fin du premier semestre 2007.

Dans le cadre de cette opération, Bleecker s'est engagée à céder l'ensemble des actifs immobiliers et titres de participation inscrits à son bilan au 31 décembre 2006 à la Société Gaillard SA.

## 2. Cessions d'actifs.

2.1. Cessions de titres de participation. — Le 12 février 2007, l'intégralité des titres de participation détenus par Bleecker dans les filiales SARL Gaillard Clôtures, SARL Magasins Généraux de Béziers, SABAC, Groupement Forestier de Reboisement des Montagnes, Groupement Forestier de la Forêt de Bauzon, ont été cédés à la société Gaillard SA, moyennant le prix global convenu soit 9 575 233 €.

2.2. Cessions d'actifs immobiliers. — Le 28 juin 2007, Bleecker a cédé à la société Gaillard SA, les biens immobiliers suivants :

- Immeuble Moulin à Vent ;
- Immeuble ERIDAN ;
- Immeuble Av Mal FOCH ;
- Local commercial All P RIQUET ;
- Hangar PORT LA NOUVELLE ;
- Terrain Mas de FIGUIERES,

moyennant le prix global convenu de 3 530 000 €.

Il est précisé que la Commune de Port La Nouvelle ayant notifié sa décision de préemption sur l'immeuble de Port La Nouvelle, ce dernier immeuble sera donc cédé à la Commune de Port la Nouvelle au prix convenu (100 000 € hors droits) postérieurement au 30 juin 2007.

3. Fusion Absorption de Foncière Saint Honoré (FSH). — Bleecker a tenu son assemblée générale mixte le 28 juin 2007, au cours de laquelle, outre l'approbation des comptes de l'exercice 2006, la fusion par absorption de FSH a en particulier été approuvée et est définitivement réalisée. En conséquence, FSH a fait apport de l'ensemble de son patrimoine à Bleecker.

En rémunération de la fusion absorption de FSH, 84 800 actions nouvelles ont été émises. Au cours de la même assemblée, 30 000 actions ont été annulées sur les 44 549 actions auto-détenues, lesquelles avaient été apportées par FSH. La valeur nominale des 102 624 actions composant alors le capital de Bleecker a été portée de 22,0496 € à 150 € par incorporation de primes et de réserves. La valeur nominale de chaque action a ensuite été divisée par 10, de sorte que le capital de Bleecker s'élève à 15 393 600 € divisé en 1 026 240 actions de 15 € de valeur nominale chacune.

Outre la nouvelle dénomination sociale « Bleecker », de nouveaux statuts ont été adoptés, et le siège social a été transféré au 75, avenue des Champs-Élysées à Paris (8e) où sont également situés les sièges sociaux des filiales de FSH absorbée.

Bleecker a également modifié la date de clôture de son exercice social pour la fixer au 31 août de chaque année au lieu du 31 décembre afin d'aligner sa date de clôture avec celle des filiales de FSH absorbée. En conséquence, l'exercice social qui a débuté le 1er janvier 2007 s'est terminé le 31 août 2007 et porte exceptionnellement sur 8 mois.

## 4. Comptes consolidés du 1er semestre 2007 du Groupe Bleecker (en milliers d'euros) :

Libellé	01/01/07 au 30/06/07	01/01/06 au 31/12/06
Produits d'exploitation	235	1 841
Résultat opérationnel	-77	1 514
Produits financiers	417	237
Résultat financier	33	237
Résultat exceptionnel	5 434	0
Résultat consolidé	5 306	1 254

A la suite de l'absorption de FSH réalisée le 28 juin 2007, le compte de résultat consolidé du premier semestre 2007 du Groupe Bleecker est déterminé sur les bases du compte de résultat de C.F.E.G. (devenue Bleecker) jusqu'au 28 juin 2007, et de l'activité reprise en consolidation des comptes de FSH et de ses filiales du 28 au 30 juin 2007.

Le compte de résultat du premier semestre 2007 n'est pas représentatif de l'activité économique du Groupe Bleecker. En effet le résultat au 30 juin 2007 ne prend en compte que trois jours d'activité des actifs FSH transmis.

5. Perspectives. — Les objectifs prioritaires de Bleecker sont d'assurer le rendement et la liquidité de son patrimoine, d'en accélérer le développement et d'en favoriser la visibilité par les marchés.

Pour concourir à la réalisation de ces objectifs, Bleecker a décidé d'opter pour le régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) de l'article 208-C du Code Général des Impôts, à effet rétroactif au 1er septembre 2007.

L'option au régime SIIC présentera notamment les avantages suivants :

2. Meilleure valorisation (absence de fiscalité latente sur les ANR) ;
3. Économie d'impôt courant ;
4. Liquidité du patrimoine ;
5. Ouverture de nouveaux axes de développement.

En outre, Bleecker poursuivra son effort de création de valeur pour ses actionnaires. Dans le cadre du statut SIIC, Bleecker procédera à des distributions de dividendes en conformité avec ce statut. Il est prévu que la politique de distribution de dividendes soit en accord avec la capacité de distribution et les besoins financiers de la société.

## D. — Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes semestriels consolidés .

(Période du 1er janvier 2007 au 30 juin 2007.)

Mesdames, Messieurs ;

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L.232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

— L'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Bleecker, relatifs à la période du 1er janvier 2007 au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— La vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.



Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en oeuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par des personnes et entités comprises dans la consolidation.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris et le Vésinet, le 22 octobre 2007

*Les commissaires aux comptes :*

Grant Thornton, membre français de Grant Thornton International

Lionel Palicot.

Salvatore Scattarregia, associé

**0716171**